

Novembre
2024

#69

AGIR À LYON

& SES ALENTOURS

→ LE MAGAZINE

- ÇA DÉMARRE
LA RÉCUPERIA
- ÇA MARCHE
LIRE ET SOURIRE
- S'ENGAGER AVEC
LA MELTING COOP
- TUTO BIDOUILLE
FABRIQUER UN SÉCHOIR
À PLANTES

• DÉFI
ÉCOLOS
JUSQUE DANS
LA MORT





Écologie jusqu'à la mort

Si la mort se retrouve partout, dans les médias, dans la littérature, dans les essais philosophiques ou dans nos vies, on oublie souvent ses dimensions pratico-pratiques. Des rites anciens aux méthodes modernes, ce qui arrive à nos corps n'est pas que spiritualité. C'est une affaire urbanistique, sanitaire, économique et... écologique, qui doit être revisitée au 21^e siècle face au défi de préserver le climat et la biodiversité.



Les pratiques funéraires, une pollution méconnue

Camille Tribout
Chloé Chat

En France, en raison du vieillissement de la population, le nombre de décès ne cesse d'augmenter. Mais les rites funéraires ne sont pas sans conséquences sur la nature. L'inhumation et la crémation, les seuls modes de sépulture autorisés, entraînent des émissions de gaz à effet de serre et contaminent les sols. Si l'intérêt pour des alternatives plus écologiques grandit, la législation peine encore à évoluer.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE...

Près de **640 000 personnes** sont décédées en 2023 en France. D'ici 2050, avec le vieillissement des *baby boomers*, ce sont **800 000 personnes** qui pourraient mourir chaque année.¹

Les concessions peuvent durer quinze, trente, cinquante ans et même être perpétuelles. Lorsqu'elles arrivent à échéance, les communes placent les ossements dans des ossuaires. Les cimetières sont de plus en plus saturés, alors que les Français vieillissent.

En 2022, **22 % de la population** avait plus de 65 ans, contre **16 % en 2000**.

...ET DES DEMANDES DE RITES FUNÉRAIRES QUI ÉVOLUENT

Les pratiques funéraires autorisées en France sont la crémation, qui consiste à brûler les corps des défunts, et l'inhumation, qui consiste à enterrer les cercueils en pleine terre ou dans un caveau.

Dans les années 1980, les crémations représentaient **1 % des obsèques**.

En 2022, **42 % des personnes décédées** ont été incinérées, principalement pour ne pas embarrasser les familles d'une charge financière.³

Parmi celles et ceux qui choisissent l'inhumation, **26 % le font par conviction religieuse**.²

Si les modes de sépulture alternatifs à la crémation et à l'inhumation ne sont pas encore autorisés en France, ils suscitent de plus en plus d'intérêt.

Un Français sur cinq préférerait le **compostage humain**, aussi appelé terramation ou humusation.

Un Français sur dix envisage l'**aquamation**, la dissolution du corps dans l'eau, ou la **promession**, la réduction du corps en poudre après congélation.²



MÊME MORT, ON POLLUE ENCORE

Les corps incinérés sont composés de **0 à 5 % de mercure**, présent dans les bijoux ou les prothèses. Chauffé à plus de 400 °C, il devient gazeux et se répand autour des crématoriums, polluant ainsi l'air, l'eau et les sols.⁴

La **thanatopraxie**, une technique de conservation des corps par embaumement, est pratiquée sur **70 % des corps**. En moyenne, **6 à 10 litres de formol** sont injectés pour conserver les tissus et risquent de se répandre dans les sols suite à la décomposition des corps. On estime ainsi que **119 tonnes de formol pur sont contenues dans les sols** de l'ensemble des cimetières français. En Europe, seules la France et le Royaume-Uni autorisent encore ce produit.⁴

Les émissions varient également selon la sépulture choisie. **L'inhumation émet environ 833 kg de CO₂**, ce qui représente **11 % des émissions annuelles de CO₂** d'un Français. La crémation, elle, est moins émettrice : **233 kg de CO₂**.⁵

Les **verniss et peintures** représentent **14 % des émissions produites par les cercueils**.⁵

Les **monuments en granit importés** de l'étranger, souvent d'Asie, sont **2,7 fois plus polluants** que les monuments fabriqués en France.⁵

UNE LÉGISLATION QUI PROGRESSE LENTEMENT⁶

1887, Loi sur la liberté des funérailles : Chacun ou chacune peut choisir son mode de sépulture et les conditions de ses funérailles. Cette loi autorise la crémation et constitue une évolution majeure du droit funéraire.

1993-1998 : Fin du monopole des communes sur les funérailles. Les années 90 marquent la libéralisation des pompes funèbres, désormais soumises à la concurrence.

2008 : Les urnes funéraires ne peuvent plus être conservées, mais les cendres peuvent être dispersées dans la nature ou scellées dans un columbarium.

2016 : 15 communes de la Métropole de Lyon se regroupent pour créer le Pôle Funéraire Public de la Métropole et proposer ainsi une alternative aux services privés de pompes funèbres, alors que la concurrence est très marquée.⁷

2023 : Un groupe de travail à l'Assemblée nationale est constitué afin d'expérimenter l'humusation. Une proposition de loi est déposée en janvier.⁸

2025 : Pour réaffirmer le funéraire comme un service public, la Mairie de Lyon prévoit d'expérimenter une tarification sociale du funéraire, adaptée aux revenus des proches du défunt.



Sources : 1. Bilan démographique - Insee, 2024. 2. Les Français et les obsèques - Credoc, 2024. 3. Statistiques de la crémation en France - Fédération française de crémation, 2022. 4. Impact écologique des funérailles - Association française d'information funéraire, 2021. 5. Analyse environnementale comparative du rite de la crémation et de l'inhumation en Ile-de-France - Ville de Paris, 2017. 6. Dates clés - Fédération nationale du funéraire, 2023. 7. Pôle funéraire public de Lyon. 8. Proposition de loi n° 734, d'expérimentation visant à développer l'humusation, 2023

Les cimetières, sanctuaires de biodiversité

Camille Tribout

Des hérissons se baladent entre les stèles, des plantes fleurissent autour des tombes, des mares accueillent des libellules derrière un columbarium... Les cimetières de la métropole lyonnaise entament, lentement mais sûrement, leur mue écologique en s'éloignant des traditionnelles allées goudronnées et des monuments funéraires massifs, qui empêchaient toute biodiversité de s'y développer.



Mare creusée par la LPO au nouveau cimetière de la Guillotière.

Elle est loin l'époque où l'on fauchait les foins dans les cimetières. Depuis la fin du 20^e siècle, les communes choisissent des pratiques intensives de désherbage et d'entretien, bien qu'elles soient très coûteuses. Les cimetières se couvrent en

même temps de goudron, de marbre et de pierre, laissant alors peu de place à la faune et la flore pour s'y développer. « *Si bien qu'aujourd'hui, on ne pourra jamais faire autre chose d'un cimetière tant les sols sont pollués par les produits phytosanitaires et de thanatopraxie* », lance Fabien Dubois, chargé de mission à la LPO. En parallèle, par leur minéralité, les cimetières constituent de véritables îlots de chaleur. En été, il y fait cinq degrés de plus que dans l'ensemble de la ville, accentuant la nécessité d'en faire à nouveau des espaces végétalisés où la nature retrouve ses droits et où les Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises peuvent se promener et trouver de la fraîcheur.

Dans la métropole lyonnaise, des cimetières zéro-phyto devenus refuges LPO

En France, Lyon s'est montrée précurseur en intégrant très tôt la transition écologique à sa gestion des cimetières. Dès 2008, la Ville interdit l'usage de pesticides dans ses espaces verts, huit ans avant que la loi Labbé ne généralise cette interdiction à l'ensemble des communes françaises. À Lyon, cette politique « zéro phyto » a, entre autres, permis le retour du hérisson, espèce emblématique de ce milieu, qui avait disparu car empoisonné par les herbicides et les anti-limaces. Sa population a, depuis, doublé. Cependant, pour ce qui concerne les soins d'embaumement ou l'utilisation

de fleurs exotiques ou en plastique pour décorer les tombes, la collectivité lyonnaise n'a pas pris de mesures pour les limiter, considérant que cela dépendait de la volonté des familles.

Depuis 2014, suite à une convention avec la Ville de Lyon, tous les cimetières se sont transformés en refuges LPO. Dans le 5^e arrondissement, le très minéral cimetière de Loyasse a ainsi été le premier à donner le ton en France. « *Pourtant, on partait de très loin* », se souvient Fabien qui, depuis dix ans, s'attelle à transformer les cimetières lyonnais en sanctuaires de biodiversité. Ont suivi le cimetière de la Guillotière, de Bron, de Saint-Rambert, de la Croix-Rousse et, depuis avril dernier, de Villeurbanne. Pour attirer la faune, des gîtes à chauve-souris, des nichoirs à mésanges ou à chouettes agrémentent les traditionnels résineux des sites, dont les troncs dénués de cavités accueillent d'ordinaire peu d'oiseaux. La gestion des espaces et des usages a aussi été repensée : les cheminements vers les tombes sont définis et tondus, tandis que d'autres espaces sont laissés en prairie ou sont enherbés. « *Ça a été un choc visuel pour les gens. Beaucoup ont trouvé génial de pouvoir retrouver des fleurs dans les cimetières, d'autres se sont montrés plus réfractaires et considéraient que l'on ne respectait pas les morts* », lance le naturaliste de la LPO. Pourtant, dès le retour de prairies et l'installation de nichoirs, 59 espèces d'oiseaux ont fait leur apparition dans le cimetière de Loyasse. « *Les oiseaux sont*



Camille Tribout

Nouveau cimetière de la Guillotière.



Camille Tribout

Espace d'inhumation en pleine terre au nouveau cimetière de la Guillotière.

aussi des aides pour empêcher le développement d'espèces indésirables. La présence de la mésange permet de lutter naturellement contre les chenilles processionnaires », justifie Fabien.

Vers des cimetières-prairies ouverts sur la ville

Et la Ville de Lyon ne s'arrête pas là : elle a été la première collectivité française à éditer une stratégie funéraire, pour 2023-2026. Celle-ci fait de la transition écologique l'un

de ses piliers et prévoit, entre autres, une expérimentation des « carrés naturels » dans le nouveau cimetière de la Guillotière d'ici 2025. Il s'agit de parcelles en prairie, où les défunts seront enterrés en pleine terre dans des cercueils biodégradables et sans vernis. Les corps ne devront pas avoir subi de soins de thanatopraxie pour limiter la pollution des sols. « *Le carré naturel permet surtout d'amorcer un débat sur les modes de sépulture alternatifs. Certes, on touche au rite funéraire, mais on ne cherche pas à forcer les familles à*

choisir l'écologie à tout prix », défend Laurent Bosetti, adjoint au Maire de Lyon, délégué au funéraire. Les personnes optant pour un carré naturel devront cependant signer une charte à travers laquelle elles s'engagent à respecter ces critères. Sur le long terme, la Ville espère aussi « transformer les cimetières en des milieux ouverts sur la ville, afin que l'on n'ait plus à les contourner. Ils pourraient devenir des lieux où l'on se promène et où l'on trouve de la fraîcheur, dans le respect des personnes qui s'y recueillent », commente Laurent Bosetti. La Ville a ainsi engagé une enveloppe d'un million d'euros afin de végétaliser le cimetière de la Guillotière, sur le modèle des cimetières du nord de l'Europe où l'on se recueille autant qu'on se promène. C'est aussi cette vision que partage Fabien : « Les cimetières sont déconnectés du reste de la ville. On le voit en Allemagne ou en Suède, le cimetière-parc est possible. Seulement, des freins culturels empêchent encore ce changement. En France, nos cimetières doivent être des endroits tristes et monotones. »

Informer pour faire évoluer notre culture funéraire

Et c'est pour changer de regard sur ces lieux funéraires que les paysagistes, entreprises spécialisées telles que les services de pompes funèbres, fleuristes et marbriers, ainsi que les habitants ont été informés par la LPO sur les bienfaits que présente un cimetière écologique. « *Les coupelles de pots de fleurs sont des nurseries à moustiques qui sont entretenues, sans le savoir, par les familles et les fleuristes. Mais ce sont les mares que l'on a creusées qui ont beaucoup fait parler. Pourtant, ces zones humides rééquilibrent un écosystème dans lequel on trouve les prédateurs du moustique », développe Fabien. À Loyasse, des habitants volontaires participent aux chantiers de création de mares, d'installation de nichoirs ou même, aux entretiens des espaces. Une implication nécessaire pour changer nos regards sur les cimetières et faire de ces lieux des espaces plus écologiques.*

Écolo, même après son dernier souffle

Camille Tribout

Du compostage humain au vélo-corbillard, des alternatives aux funérailles, plus respectueuses du vivant, se développent à l'étranger et font leurs premiers pas en France. Au-delà de la préservation du climat, des sols et de la biodiversité, ces initiatives lèvent aussi le tabou autour de la mort et peuvent même faciliter le processus de deuil.

• En Alsace et en Lorraine, des sépultures au pied des arbres

« Ici, c'est plus facile d'emmener les enfants dire bonjour à papi et mamie », observe Denise Heilbronn, fondatrice d'**Au-delà des Racines**, association alsacienne qui accompagne les communes dans la création de forêts sanctuaires. Inspirées par les cimetières-parcs allemands dans lesquels on disperse les cendres au pied des arbres, ces lieux funéraires pas comme les autres se développent en Alsace et en Lorraine depuis 2017. Aujourd'hui, ils sont au nombre de quatre et plus d'une dizaine d'autres sont en projet dans l'Hexagone. « Sur ces parcelles de forêts publiques, les arbres deviennent des sépultures, au pied desquelles sont enterrées des urnes non-biodégradables. Si les urnes étaient biodégradables, cela équivaldrait à une dispersion des cendres et l'arbre ne serait pas sanctuarisé. » Les arbres de sépulture deviennent alors des concessions funéraires qui préservent des écosystèmes naturels autant qu'ils maintiennent un lien entre les morts et la nature. « Les arbres protègent la mémoire des défunts et les défunts protègent les arbres », résume ainsi Denise. « Les sépultures peuvent être laissées en libre évolution, ajoute-t-elle, en soulignant que, contrairement à une pierre tombale, les familles n'ont pas à les entretenir. Dans un cimetière en revanche, si l'on ne nettoie pas une tombe, cela peut donner l'impression qu'on en a rien à faire. » L'inhumation dans une forêt funéraire est aussi peu onéreuse, puisque seul un médaillon indique l'identité du défunt. La forêt sanctuaire de Muttersholtz, la première du genre à avoir été mise en service en France, accueille depuis 2023 près de 70 défunts.



Lieu de recueillement de la forêt sanctuaire de Muttersholtz.



● À Paris, un dernier voyage à vélo

« Le corbillard, c'est moche et ça sent le diesel », lance Isabelle Plumereau, fondatrice des pompes funèbres **Le Ciel et la Terre**, à Paris. « Les personnes endeuillées doivent marcher derrière, mais n'accompagnent pas réellement le défunt vers sa dernière demeure », ajoute celle qui, en 2022, imagine la Corbicyclette. Silencieux et non polluant, ce vélo-corbillard constitue une alternative aux véhicules funéraires. Le triporteur imaginé par Isabelle supporte un habitacle étanche, conçu à Nantes à partir de bois français, dans lequel est placé le cercueil. Les familles peuvent entourer la Corbicyclette, à pied, à vélo ou même à rollers, et la tenir par les anses sur le côté de l'habitacle, pour ainsi « veiller au précieux chargement ». Si la Corbicyclette ne change pas notre rapport à la mort, « accompagner le défunt à vélo vers sa dernière demeure facilite le deuil et donne également du sens aux funérailles, qui sont plus joyeuses et peuvent ainsi davantage ressembler à la personne décédée », raconte Isabelle. Celle-ci se souvient d'un cycliste, dont la famille ne voyait pas plus belle façon de l'accompagner pour « son dernier voyage ». Seul vélo-corbillard en France, il n'a pu circuler qu'un mois avant que son habilitation ne lui soit retirée par la préfecture de Paris. Dans la capitale suisse, à Berne, le *funeral bike*, en service depuis 2021, fait des émules jusqu'en Belgique, en Irlande ou aux Pays-Bas, où des initiatives citoyennes semblables voient le jour.

● À Saint-Étienne, contre les monocultures de résineux, des cercueils en tournesol

« Les fabricants de cercueils utilisent du bois importé ou issu de monocultures de résineux, puis les traitent avec des vernis polluants », explique Ali Lounis-Wallace, cofondateur de **Pivert Funéraire**, une entreprise stéphanoise de conception de cercueils en matériaux biosourcés. Tandis qu'il constate qu'en France, 200 arbres sont abattus chaque jour pour la fabrication de cercueils, Ali commence à s'intéresser aux alternatives en papier mâché en Angleterre ou en champignons aux Pays-Bas, apparues au sortir de la crise sanitaire. En 2021, la loi autorise les fabricants de cercueils à utiliser le matériau de leur choix, à condition qu'ils soient conformes aux normes de biodégradabilité, d'étanchéité et de combustibilité. Alors, l'ancien comédien et sa compagne Laura Loisel, avocate en droit de la concurrence, planchent sur un cercueil plus écologique et respectueux du vivant durant sa production. Au terme de trois années de recherche, ils aboutissent à un prototype en tourteau de tournesol, de colza et de sciure de bois français, destiné uniquement à la crémation. « Il est également empilable pour optimiser le transport, et de dix kilos plus léger qu'un cercueil en bois massif pour ainsi permettre aux proches de le porter lors des funérailles », précise-t-il. Le cercueil de Pivert Funéraire devra encore subir quelques tests avant une commercialisation prévue pour 2025.



● En Allemagne et aux États-Unis, le compostage humain pour « faire don de son corps au vivant »

Légalisée pour la première fois en 2019 aux États-Unis, en 2024 dans le nord de l'Allemagne, et actuellement en expérimentation en Belgique, le compostage humain suscite de plus en plus d'intérêt. Selon une étude de la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire, publiée en 2024, 25 % des Français envisageraient ce mode de sépulture s'il était autorisé en France. Une proposition de loi visant à légaliser le compostage humain a d'ailleurs été déposée en janvier 2023. La même année, la Ville de Lyon a inscrit l'expérimentation de l'humusation dans sa stratégie funéraire, elle est la seule à en avoir édité une.

Il existe deux techniques de compostage humain. La **Fondation Métamorphose**, en Belgique, et **Humo Sapiens**, en France, militent pour l'humusation. Dans cette méthode, « le cercueil est déposé sur une butte de compostage au contact de micro-organismes et d'une microfaune riches, ainsi que d'oxygène », développe Pierre Berneur, président d'Humo Sapiens. Aucun soin de conservation n'est réalisé afin de ne pas contaminer les sols et de favoriser la décomposition du corps, qui ne dure qu'un an. Aux États-Unis, **Recompose** est un pionnier de la terramation, « une méthode plus high-tech », selon Pierre. Comme pour l'humusation, on utilise une microfaune et un broyat végétal, mais ceux-ci sont placés avec le corps dans une capsule oxygénée qui réduit la décomposition à quelques semaines. Cette technique est légalisée dans douze États américains depuis 2019.

« La différence entre le compostage humain et l'inhumation réside dans l'intention plus que dans l'impact écologique », analyse Pierre. « L'inhumation est liée à des croyances religieuses, selon lesquelles le passage de l'être humain sur Terre, avant d'accéder au paradis, n'est que temporaire. C'est pourquoi on protège le corps de l'extérieur grâce à des soins d'embaumement », poursuit-il. « À l'inverse, dans le compostage humain, on fait don de notre corps au vivant et on ne cherche pas à le rendre beau. » Le compost issu de cette méthode peut être ensuite restitué aux familles pour être dispersé dans la nature. « L'humus est une terre riche et fertile qui nourrit les végétaux. La terramation donne ainsi du sens à la mort puisqu'on contribue au développement du vivant », estime Pierre, qui considère que ce mode de sépulture facilite également le deuil.

● À Niort, un cimetière aux allures de jardin

« On sera bien ici quand on sera mort », peut-on entendre en se promenant dans le cimetière naturel de Souché, à Niort, en Nouvelle-Aquitaine. On pourrait croire à un jardin, un parc, voire à une micro-forêt. Pourtant, ce sont bien des cercueils que l'on trouve sous les buttes de terre végétalisées par les proches des disparus. Derrière les haies d'enceinte, autour d'espaces laissés en prairie, les défunts sont enterrés en pleine terre dans des cercueils en bois d'essences locales non traité, sans solvants, ni peinture ou quincaillerie. Les urnes, elles, sont inhumées dans un sous-bois. À l'inverse des cimetières paysagers, caveaux en béton et stèles en marbre sont ici proscrits, de même que les embaumements. « On pense que les soins de conservation sont obligatoires, pourtant ils ne servent qu'à donner bonne mine aux morts pour les vivants », précise Ève-Marie Ferrer, paysagiste à la Ville de Niort qui a participé à la création du cimetière de Souché. Les équipes incitent également les familles à vêtir les défunts de vêtements en fibres naturelles et à ne pas déposer d'objets sur les tombes ou dans les cercueils. « Malheureusement, on n'a pas la main dessus », regrette Ève-Marie, qui voit encore des proches habiller les tombes de bibelots ou déposer des gerbes emballées dans du plastique lors des funérailles. « Dans notre culture, c'est encore inhérent au processus de deuil, les gens en ont besoin. Certains n'arrivent pas à imaginer qu'on puisse faire d'un cimetière un parc agréable et écologique. »

La paysagiste constate toutefois que nombreux sont celles et ceux qui envisagent le cimetière naturel pour leur propre inhumation. Mais cet intérêt tient surtout à son cadre vert et arboré plutôt qu'à une volonté de rester écolo jusque dans la mort : « Certes, il y a une demande croissante, mais les gens ne comprennent pas toujours pourquoi nous faisons ce travail et encourageons ces changements de rites funéraires. Certains plantent des essences exotiques, décoorent les stèles d'objets, ou installent des cadres en bois autour des concessions. » Pour autant, d'autres s'y promènent, y jardinent et entretiennent les tombes : « Une convivialité se crée, les gens viennent avec leurs arrosoirs, se sourient. Les agents de la Ville apprécient de travailler ici, bien que des morts soient sous leurs pieds », explique Ève-Marie. Le cimetière étant aujourd'hui saturé, une extension de 5 000 m², prévue pour 2025, pourra accueillir d'autres défunts.